Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20261105-DEL_155_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 novembre à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 29 octobre 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Isabelle HARDAT, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Marie-Annick DREANO, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Christophe LIDURIN, Stéphane JAN, Nathalie CHEFDOR, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER, Martine LE GAL, Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Erwan LE SAUX, Pierre MINVIELLE, Nadège TROUVÉ, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND (à partir de la délibération N°CM-144/2026), Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Kristyna ROGER donne pouvoir à Christophe LIDURIN, Karine PRUNIER donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Armel OGER donne pouvoir à Martine LE GAL, Clémence BARBÉ donne pouvoir à Christophe LAUNAY, Frédéric BRIEND donne pouvoir à Joël GUÉGAN (jusqu'à la délibération N°CM-143/2026).

Marie-Annick DREANO est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 28 (jusqu'à la délibération N°CM-143/2026), 29 (à partir de la délibération N°CM-144/2026)
Votants : 33

OBJET : N°CM-155/2026 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ SUR LA THÉMATIQUE DES DÉCHETS

Rapporteur : Christophe LAUNAY

Ploërmel Communauté exerce la compétence collecte et traitement des déchets. Le déploiement de la redevance déchets suscite de nombreuses interrogations, tant de la part des administrés que des communes membres de Ploërmel Communauté.

Dans ce contexte, Ploërmel Communauté souhaite que chaque commune désigne un élu référent sur la thématique des déchets. Cet élu aura pour mission d'associer la commune aux décisions concernant cette compétence, de transmettre les informations relatives aux décisions prises au niveau communautaire et d'être un interlocuteur privilégié pour le traitement des demandes formulées par les habitants.

Cette désignation permettra également de faciliter l'anticipation des éventuelles modifications des circuits de collecte en cas de travaux, d'améliorer l'information des usagers, notamment concernant les dérogations aux règles habituelles de stockage ou de présentation des bacs à la collecte, et de contribuer à la résolution rapide des éventuels problèmes de salubrité constatés.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20261105-DEL_155_2026-DE

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner un élu référent pour assurer le suivi de cette thématique et faciliter les relations avec les services de Ploërmel Communauté.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder au vote au scrutin secret pour cette désignation. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et administration générale » du 26 octobre 2026,

Il est procédé aux opérations de vote selon les conditions règlementaires,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 33
. Pour : 33
. Contre : 0
. Abstention : 0

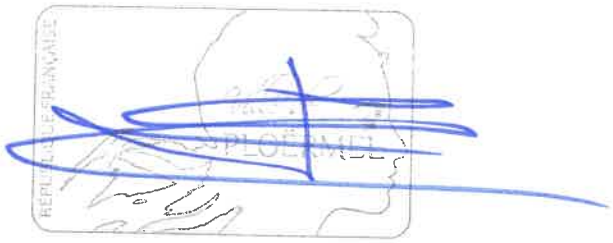
. Suffrages exprimés : 33
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **PROCÉDE** à la désignation d'un élu référent et interlocuteur privilégié de Ploërmel Communauté pour les questions relatives à la collecte et le traitement des déchets par un vote à main levée ;
- **DÉSIGNE** Bruno BEUZELIN élu référent et interlocuteur privilégié de Ploërmel Communauté pour les questions relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY

La secrétaire de séance,
Marie-Annick DRÉANO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.